

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 5 décembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 novembre 2023. Publication de la convocation le : 1^{er} décembre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Michel COLLOREC
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 12 DEC. 2023

Délibération n° 2023-141 : OPAH-RU : groupement de commande entre la Communauté de Communes Cap Sizun Pointe du Raz et la Commune d'Audierne : consultation pour la sélection d'un bureau d'étude ravalement de façades / charte chromatique

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération 2023_10_03_02 du 3 octobre 2023, la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz a approuvé le lancement d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Audierne.

Par délibération DE2023-120 du 24 octobre 2023, la commune d'Audierne a approuvé le lancement d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Audierne et le lancement des démarches inhérentes à ce projet.

Afin de mettre en œuvre le dispositif, il convient que la commune et la Communauté de communes procèdent à la passation d'un marché public de prestation intellectuelle. Pour faciliter la gestion desdits marchés publics, dans un objectif d'uniformité des prestations et au regard de leurs objets concomitants, la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz et la Commune d'Audierne souhaitent constituer un groupement de commandes. Elles ont décidé

de conclure une convention constitutive du groupement pour en définir les modalités de fonctionnement.

La Communauté de Communes Cap Sizun Pointe du Raz est désignée coordonnateur du groupement de commandes.

L'objet du groupement de commande porte sur le lancement d'une consultation conjointe, intégrant deux missions :

- suivi animation d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Audierne (Maîtrise d'ouvrage : EPCI)
- étude préalable à la mise en œuvre d'une campagne de ravalement de façades et élaboration d'une charte chromatique (Maîtrise d'ouvrage : Commune).
- Suivi-animation de la campagne de ravalement de façades (Maîtrise d'ouvrage : EPCI)

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 15 décembre : Mise en ligne de l'appel d'offre
- Semaine du 29 janvier : Clôture de l'appel d'offre
- Jusqu'au 23 février : Analyse des offres
- Audition des candidats : semaine du 12 au 16 février
- Semaine du 11 mars : CAO
- Fin mars-début avril : notification du prestataire pour attribution du marché et transmission Anah pour derniers paramétrages, après conseil communautaire.

Le budget prévisionnel concernant l'étude préalable et l'élaboration de la charte chromatique est évalué à 30 000 €.

La convention de groupement de commandes est jointe en annexe à la présente délibération.

Vu la délibération DE2023-120 du 24 octobre 2023 approuvant le lancement d'une OPAH-RU sur le Centre-Ville d'Audierne,

Vu l'avis favorable unanime de la commission urbanisme du 22 novembre 2023,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Considérant que M. Tony Vorms a quitté la salle et n'a pas pris part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, décide de :

- autoriser la signature de la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes Cap Sizun Pointe du Raz et la Commune d'Audierne ;
- autoriser le lancement d'une consultation pour l'animation de l'OPAH-RU sur le centre-ville d'Audierne et l'animation du dispositif de ravalement de façades ;
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

